

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CS1275

présenté par  
Mme Morel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 27 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la simplification et l'harmonisation des règles relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques au sein des collectivités territoriales.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un contexte de transition énergétique accélérée afin d'atteindre des objectifs climatiques ambitieux, les énergies renouvelables, et en particulier l'énergie solaire, jouent un rôle déterminant. Toutefois, le déploiement des panneaux photovoltaïques reste freiné par des procédures administratives complexes et des règles fragmentées en matière de commande publique. Les communes, actrices essentielles de la transition énergétique, rencontrent des difficultés pour s'engager pleinement dans ces projets, notamment en raison d'une méconnaissance des procédures et d'une absence d'harmonisation des règlements applicables. En conséquence, les communes demandent des pièces différentes aux entreprises qui répondent aux appels d'offres, engendrant une complexité supplémentaire et inutile pour ces entreprises. Une simplification et une clarification des dispositifs existants sont donc nécessaires pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques, que ce soit sur des terrains privés ou sur des bâtiments publics.

Le rapport devra permettre de faire la lumière sur les freins administratifs et techniques qui ralentissent l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes, tout en proposant des pistes pour améliorer les procédures et harmoniser les règles en vigueur. Il s'agit également d'apporter un éclairage sur les enjeux liés à la commande publique dans ce domaine.

Cela doit passer en premier lieu par la simplification du formulaire de demande préalable pour les travaux relatifs aux panneaux photovoltaïques (réduction et standardisation du nombre de documents requis, mise en place d'un formulaire standardisé, clair et accessible en ligne, intégration d'un dispositif d'aide à la complétion pour les utilisateurs, etc.), afin de réduire les délais de traitement et de rendre la procédure plus accessible pour les particuliers et les petites communes. Il est impératif également d'harmoniser les règles en matière de commande publique, en prévoyant

des guides et modèles adaptés aux besoins des collectivités territoriales, permettant aux entreprises de répondre de manière claire sans charge inutile.

En facilitant l'installation des panneaux photovoltaïques, nous favoriserons l'accélération de la transition énergétique et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable au sein des collectivités. Par ailleurs, la réduction des contraintes administratives et l'harmonisation des procédures allégeraient la charge pesant sur les demandeurs et les administrations locales, tout en permettant de diminuer les coûts liés aux démarches et aux appels d'offres.